

De: "CULICCHIA Mylène - DDTM 11/SUEDT/UPPP" <mylene.culicchia@aude.gouv.fr>
Envoyé: lundi 15 janvier 2018 14:37
À: AVEZA Yannick - Santé/SD/LANGUEDOC-ROUSSILLON/DD11/DTARS/POLE SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENTS/UNITE SANTE ENVIRONNEMENTALE;
scot.lauragais@orange.fr
Cc: Dominique.MESTRE-PUJOL@ars.sante.fr
Objet: Re: Arrêt du SCOT Lauragais

Bonjour,
C'est bien noté, je vous remercie de votre retour.
Cordialement

Mylène CULICCHIA

Chargée d'études planification - SCOT

tél: 04 68 10 31 03
mail: mylene.culicchia@aude.gouv.fr

DDTM de l'Aude
Service Urbanisme, Environnement et Développement des Territoires
Unité Politiques Publiques et Planification
105 boulevard Barbès – CS 40001 - 11838 Carcassonne Cedex
Le 11/01/2018 10:05, "AVEZA Yannick - Santé/SD/LANGUEDOC-ROUSSILLON/DD11/DTARS/POLE SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENTS/UNITE SANTE ENVIRONNEMENTALE (par AdER)" a écrit :

Bonjour,

Par mail en date du 21 décembre 2017, vous m'avez demandé mon avis sur la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Lauragais afin de mettre en compatibilité le SCOT avec le nouveau cadre législatif (Lois GRNELLE, Loi ALUR, Loi LAAF).
Après étude du dossier, je n'ai aucune observation particulière à émettre sur cette révision.

Cordialement

Yannick AVEZA
Technicien Sanitaire Chef
04 68 11 55 13 | yannick.aveza@ars.sante.fr

●● Agence Régionale de Santé Occitanie
Délégation départementale de l'Aude
14, rue du 4 septembre | BP 48 | 11021 Carcassonne Cedex
www.ars.occitanie.sante.fr

Objet : Arrêt du SCOT Lauragais

Bonjour,

Dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Lauragais, vous allez recevoir par courrier AR le lien de téléchargement du projet arrêté à l'unanimité par délibération n°61/2017 du 11 décembre 2017 en Comité Syndical du PETR du Pays Lauragais.

Conformément au code de l'urbanisme, afin de procéder à la consultation officielle sur le projet, l'avis des Personnes Publiques Associées est sollicité et devra être versé dans un délai de 3 mois à compter de la saisine. Passé ce délai, cet avis sera réputé favorable.

Pour faciliter la diffusion dans vos services, vous trouverez ci-dessous les modalités d'accès au SCOT arrêté par voie dématérialisée via le lien vers notre site internet institutionnel : [www.payslauragais.com / rubrique Aménager / le SCOT en révision](http://www.payslauragais.com/rubrique%20Am%C3%A9nager%20le%20SCOT%20en%20r%C3%A9vision).

- <http://www.payslauragais.com/scot-lauragais/principal/amenager-le-scot-horizon-2030/le-scot-en-revision-documents-arretes>

Je vous prie de bien vouloir verser votre avis préférentiellement à l'adresse suivante scot.lauragais@orange.fr ou à défaut au siège du PETR : *3 chemin de l'Obélisque, 11 320 MONTFERRAND*.

L'équipe technique se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Sylvie FORESTIER
Directrice

PETR du Pays Lauragais
3 chemin de l'Obélisque
11 320 MONTFERRAND
04 68 60 56 57